



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COURRIER ENTRANT

08 AVR. 2024

Morbihan Habitat
Siège VANNES DEGAS

Accusé de réception en préfecture
056-275600047-20240619-13CA-2024-06-19-DE
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Vannes, le **04 AVR. 2024**

Service Urbanisme Habitat Construction
Unité Politiques de l'Habitat et Renouvellement Urbain

Affaire suivie par : Martine LE THÉNAFF
Tél : 02 56 63 73 43
Courriel : martine.le-thenaff@morbihan.gouv.fr

Le préfet

à

Monsieur le directeur général
de Morbihan Habitat
6 avenue Edgar Degas
CS 62291
56008 VANNES CEDEX

Objet : demande d'autorisation de création d'une SAS d'aménagement
Réf : votre courrier en date du 05 février 2024

Par courrier visé en référence, vous sollicitez mon accord dans le cadre de la création d'une Société par Actions Simplifiées (SAS) "Elven Pourprio".

La SAS est constituée en vue de la réalisation d'une opération d'aménagement sur la zone du Pourprio à Elven.

Ce partenariat s'effectuera avec les sociétés Polimmo et Terravia, avec le projet de développer 230 logements ainsi que des lots réservés à des activités économiques.

Suivant le code de la construction et de l'habitation dans ses articles L 421-2 4^{ème} alinéa, et R 421-3, j'émet un avis favorable à la souscription de l'office public Morbihan Habitat à la SAS "Elven Pourprio".

Le préfet,

Pour le préfet, par délégation,
Le secrétaire général,

Stéphane JARLÉGAND